

## Réunion du 10 avril 2018

L'an **deux mil dix-huit**, le **dix avril** à **20 heures trente minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme RICARD.

Nombre de Membres : **15**                      En exercice : **12**                      Présents : **11**

**Etaient Présents** : Mme RICARD Viviane, M. CHAUVEL Xavier, Mme HOCHET Christine, M. TROUILLET Philippe, Mme COUTARD Madeleine, M. LEPORT Jean-Louis, Mme LAIGNEAU Jacqueline, M. BEAULIEU Jean-Pierre, M. BEAUDOUIN Pascal, Mme LOUIN Joëlle, LEMOINE Thierry.

**Absent(s) Excusé(s) :**

Absent(s) : M. GROLEAU Christophe

M. Lemoine Thierry élu secrétaire.

Compte rendu de la précédente réunion approuvé par l'ensemble du conseil

### N° 2018 0020

#### Vote des taux des impôts directs locaux 2018

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le budget primitif

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour

- la taxe d'habitation,
- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal conserve les taux d'imposition suivants pour l'exercice 2018 :

Votants : 10    Pour : 10                      Contre : 0                      Abstention : 0

Soit pour l'exercice 2017 :	Bases d'imposition 2017 (€)	Taux %	Produit fiscal (€)
Taxe d'habitation	548 145	16.85	93 585
Taxe Foncier Bâti	378 442	29.91	114 346
Taxe Foncier Non Bâti	150 616	42.13	64 164
			<b>272 095</b>

Madame Le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

### N° 2018 0021

#### Participations communales 2018

Le Conseil Municipal décide les subventions suivantes pour l'exercice 2018 :

	<b>2018</b>
1 AFN Anciens combattants Victimes de Guerres	126,00 €
2 AMAC	126,00 €
3 BDS darts	126,00 €
4 Club des aînés	535,00 €
5 Club des aînés, participation annuelle pour les bals	350,00 €
6 Cyclo Cuilléen	126,00 €
7 Cyclo Cuilléen courses	600,00 €
8 Ecole J d'Arc Association A.P.E.L.	126,00 €
9 Ecole JY Cousteau Association parents d'élèves	126,00 €
10 Familles Rurales	400,00 €

11	Football Cuillé Saint-Poix	1 517,00 €
12	GACC	126,00 €
13	GACC Animation noel 2018 (en attente)	
14	Groupement Défense contre les Organismes Nuisibles	126,00 €
15	Société de pêche	126,00 €
16	Société pêche concours	158,00 €
17	Tennis de table	385,00 €
18	Volley Gennes Brielles Cuillé Saint Germain du Pinel	657,00 €
19	Centre anti cancéreux de Rennes	41,00 €
20	Comice Agricole	300,00 €
21	Comité Départemental randonnées pédestres	40,00 €
22	Croix d'or	41,00 €
23	Music Club Cosséen	126,00 €
24	Restauration calvaires (ARCEM)	52,00 €
25	Téléthon (comité fêtes Laubrières)	60,00 €
26	OAC Objectif Accès compétition (billard)	50,00 €
27	Sellier Lénaïc financement projet association Vallena	126,00€
		<b>6572,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal indique que les participations communales ne seront versées qu'après réception en mairie :

- d'une demande de subvention écrite accompagnée d'un plan de financement détaillé pour le projet de l'exercice en cours.

Il convient également à chaque association dont le siège social est Cuillé de transmettre en mairie ses statuts si ceux-ci ont été modifiés (+ composition du bureau).

#### **N° 2018 0022**

#### **Demande participation financière sortie pédagogique « classe d'environnement » Ecole Jacques-Yves Cousteau**

Madame Le Maire donne lecture à l'ensemble du conseil municipal, du courrier de l'école Jacques-Yves Cousteau reçu en mairie.

Les élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 ont pour projet de partir en classe d'environnement en bord de mer à Saint Germain sur Ay (Manche) du 18 au 20 juin 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide une participation de 55.00 € par enfant résidant à Cuillé. La participation sera versée au vu de la liste des enfants participants à cette sortie.

#### **N° 2018 0023**

#### **Participation aux frais de fonctionnement, commune de Saint-Poix**

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal de la commune de Cuillé accepte la proposition de la commune de Saint Poix pour sa participation aux frais de fonctionnement 2018, à savoir 465.00 € par élève scolarisé à l'école Jacques-Yves Cousteau (que l'enfant soit scolarisé en classe maternelle ou primaire), soit le montant attribué par élève dans le contrat d'association du RPI de Laubrières/Saint-Poix.

Autorise Mme Le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

**N° 2018 0024****Affectation du résultat 2017****Vote du budget communal 2018**

Suite au transfert de compétence du service assainissement à la communauté de Communes du Pays de Craon au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la reprise des résultats de ce service doit apparaître distinctement de celle de la commune. Aussi il convient de reprendre les éléments suivants :

Investissement :	Résultat de clôture de l'exercice 2017,	Commune :	84 148.97 €
		Assainissement :	<u>91 626.25 €</u>
			<b>175 775.22 €</b>
Fonctionnement :	Résultat de clôture de l'exercice 2017,	Commune :	178 353.38 €
		Assainissement :	<u>21 525.65 €</u>
			<b>199 879.03 €</b>
	Restes à Réaliser	Commune :	-9 872.87 €
		Assainissement :	0.00 €

**Résultat cumulé 2017** : Fonctionnement : + 199 879.03 €      **Investissement** : 175 775.22 €

**Affectation des résultats pour le BP 2018 :**

199 879.03 € inscrits au BP 2018 : article 1068 ID : 30 542.00 € article 1068 IR : 120 000.00 €  
 article 002 FR : 49 337.03 €  
 175 775.22 € inscrits au BP 2018 article 001 IR : 175 775.22 €

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2018 : Votants : 11, Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0

<b>Section de fonctionnement</b>	<i>Dépenses</i>	<b>694 968.03 €</b>
	<i>Recettes</i>	<b>694 968.03 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<i>Dépenses</i>	<b>494 688.33 €</b>
	<i>Recettes</i>	<b>494 688.33 €</b>

**N° 2018 0025****Affectation du résultat 2017****Vote du budget du Domaine des Etangs 2018**

**Résultat cumulé 2017** Fonctionnement : + 18 360.42 €      **Investissement** : - 81 657.94 €

**Affectation des résultats pour le BP 2018 :**

18 360.42 € inscrits au BP 2018 : article 002 FR : 18 360.42 €  
 81 657.94 € inscrits au BP 2018 : article 001 ID : 81 657.94 €

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2018 : Votants : 11, Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0

<b>Section de fonctionnement</b>	<i>Dépenses</i>	<b>81 657.94 €</b>
	<i>Recettes</i>	<b>100 037.59 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<i>Dépenses</i>	<b>163 315.88 €</b>
	<i>Recettes</i>	<b>163 315.88 €</b>

**N° 2018 0026****Affectation du résultat 2017****Vote du budget du Domaine des Etangs 2018, 2<sup>ème</sup> tranche**

**Résultat cumulé 2017**      Fonctionnement : 0.00 €      **Investissement** : 0.00 €

**Affectation des résultats pour le BP 2018 :** néant

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2018 : Votants : 11, Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0

<b>Section de fonctionnement</b>	<i>Dépenses</i>	<b>20 000.00 €</b>
	<i>Recettes</i>	<b>20 000.00 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<i>Dépenses</i>	<b>20 000.00 €</b>
	<i>Recettes</i>	<b>20 000.00 €</b>

**N° 2018 0027**

**Référent santé**

Les élus de la Communauté de Communes du Pays de Craon ont pour priorité de favoriser l'accès aux soins pour tous et de préserver la santé de leurs citoyens. Cet engagement se concrétise au travers du Contrat Local de Santé dont les ambitions sont d'impliquer les habitants, de mener des actions d'éducation à la santé et de faciliter les parcours de soins.

Afin de mieux connaître les attentes des habitants des 37 communes en matière de santé, le Conseil communautaire a décidé de nommer un élu référent « santé » dans chaque commune. Leurs rôles seront de :

- Relayer les informations «santé » du territoire au conseil municipal,
- Transmettre les besoins des habitants de la commune à l'association ou orienter directement les personnes vers l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme Madame Hochet Christine comme référent « santé ».

\_\_\_\_\_

**N° 2018 0028**

**Achat bac d'équarrissage**

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide l'acquisition d'un bac d'équarrissage auprès de l'entreprise Agrial pour un montant HT de 379.00 € (bac rond d'une contenance de 300 litres)

Autorise Mme le Maire à passer commande.

\_\_\_\_\_

**N° 2018 0029**

**Acquisition congélateur**

Le conseil municipal décide l'acquisition d'un congélateur auprès de l'entreprise Bourgeois Hérault de Cuillé. Le montant est arrêté à 289 € TTC (congélateur Béko d'une contenance de 200 litres).

Autorise Mme Le Maire à passer commande.

\_\_\_\_\_

**N° 2018 0030**

**Location salle de l'Union association Section des anciens de l'UDSP 53  
(Union Départementale des Sapeurs-Pompiers)**

Madame Le Maire donne lecture du courrier reçu du chef de centre de Cuillé chargé de réserver la salle de l'Union pour le congrès annuel de la section des anciens pompiers de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Mayenne sur 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise cette location au tarif forfaitaire minimum annuel. (La location sur 2018 étant arrêtée à 31.00 €, elle sera réactualisée en fin d'année pour l'exercice 2019). Le nouveau tarif sera alors appliqué.

\_\_\_\_\_

RICARD Viviane,  
COUTARD Madeleine,  
BEAUDOUIN Pascal,

CHAUVEL Xavier,  
LEPORT Jean-Louis,  
LOUIN Joëlle,

HOCHET Christine,  
LAIGNEAU Jacqueline,  
LEMOINE Thierry.

TROUILLET Philippe,  
BEAULIEU Jean-Pierre,